

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DE WITSCHI ELECTRONIC SA

1. Partie générale

- 1.1 Les « Conditions générales d'achat » de Witschi Electronic SA à CH-3294 Büren an der Aare (ci-après dénommée « Witschi ») énoncées ci-dessous s'appliquent à tous les engagements d'achat pris par Witschi, sauf convention contraire conclue par écrit d'un commun accord.
- 1.2 Par la présente disposition, le vendeur renonce expressément à faire valoir ses éventuelles propres « Conditions générales contractuelles ».

2. Passation de la commande

- 2.1 Toute commande ferme peut être passée par courrier postal, par télécopie, par des moyens de communication électronique, sous forme orale ou par téléphone.
- 2.2 La commande ne peut être transmise à un tiers, en partie ou en totalité, sans l'accord préalable exprès de Witschi.
- 2.3 Toute commande doit être confirmée par écrit dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de commande, sauf livraison immédiate. Witschi est autorisée, à tout moment, à renoncer à toute commande non confirmée.

3. Prix et modalités de paiement

- 3.1 Les prix convenus sont des prix fixes, incluant tous frais accessoires, comme les coûts d'emballage et de transport, etc. Toute modification de prix ou réserve y relative n'engagent Witschi qu'à condition qu'elles aient été acceptées expressément par écrit.
- 3.2 Les paiements par Witschi se font à réception de la marchandise, indépendamment de tout contrôle, au lieu de destination. Ainsi, le paiement, total ou partiel, par Witschi ne constitue pas une quelconque reconnaissance de la quantité, du prix ou de la qualité. Dès lors, Witschi se réserve le droit de faire valoir toute réclamation y relative, même après avoir payé la marchandise.
- 3.4 Les paiements se font conformément aux conditions mentionnées sur la commande, sauf convention contraire.
- 3.5 Toute cession de créances sur Witschi, ainsi que toute compensation par contre-créance requièrent le consentement écrit de Witschi.

4. Matériel, dessins, outils,

modèles et autres supports

- 4.1 Le matériel, les dessins, les outils, les modèles ainsi que tout autre support mis à la disposition du vendeur par Witschi ou fabriqués aux frais de Witschi restent la propriété de Witschi.
- 4.2 Aucun tiers ne doit avoir accès aux supports ni au matériel mentionnés ci-dessus, qui doivent être utilisés exclusivement aux fins d'exécution de la commande. Les supports ou le matériel non utilisés sont à remettre intacts à Witschi à tout moment à sa demande, et au plus tard à la livraison de la marchandise. Alternativement, s'il en a été explicitement convenu ainsi, les supports ou le matériel non utilisés sont à conserver par le vendeur jusqu'à révocation.
- 4.3 Si la commande de Witschi porte sur la fabrication individualisée de pièces détachées et de composants au sens d'un contrat d'entreprise (art. 363 ss, CO), Witschi détient, sans réserve, tout droit de propriété intellectuelle de même que le droit exclusif d'utilisation liés à tous résultats de construction et de développement y relatifs. Il est interdit de rendre accessible à un tiers, en partie ou en totalité, les constructions et développements réalisés, ni de les utiliser pour un usage propre ou autre, sans accord exprès écrit.

5. Délais de livraison

- 5.1 Les dates et délais de livraison fixés par Witschi (y compris pour les livraisons partielles) sont fermes. Ils sont réputés respectés si la marchandise est livrée au lieu de destination avant l'expiration du délai.
- 5.2 Le retard de livraison est avéré sans nécessité d'une quelconque mise en demeure.
- 5.3 Sauf application de l'art. 5.5, Witschi se réserve le droit, en cas de retard de livraison, d'exiger des dommages-intérêts, de se rétracter de la commande ou de réduire la quantité de la commande.
- 5.4 Witschi n'est pas dans l'obligation d'accepter une livraison anticipée. Si Witschi conserve une livraison anticipée, les coûts supplémentaires en résultant (par ex. : frais de stockage)

peuvent être déduits du prix d'achat. Les délais de paiement sont calculés à compter de la date de livraison ou de facture convenue seulement, même en cas de livraison anticipée.

- 5.5 Witschi est autorisée à faire valoir une indemnité en cas de retard de livraison, dans la mesure où un dommage résultant dudit retard peut être établi. L'indemnité de retard s'élève, pour chaque semaine complète de retard, au maximum à ½ % du prix contractuel de la partie de la commande livrée en retard, mais ne peut en aucun cas être supérieure à 5 % de ce prix. Si le retard est supérieur à trois (3) semaines, Witschi peut en outre avoir recours aux moyens mentionnés à l'art. 5.3.

6. Exécution

- 6.1 La livraison doit être faite au lieu d'exécution indiqué par Witschi, sauf convention contraire.
- 6.2 Les profits et risques sont transférés à Witschi lors de la livraison de la marchandise au lieu d'exécution.
- 6.3 Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison détaillé, qui doit contenir au minimum un numéro de commande, une position de commande, une description de l'article et la quantité effectivement livrée. Les quantités spécifiées à la commande doivent être respectées. Witschi se réserve le droit de mettre à la disposition du vendeur les quantités excédentaires contre dédommagement de tous les frais en résultant, sauf accord préalable sur une livraison inférieure ou supérieure en quantité et, en cas de livraison inférieure en quantité, d'exiger la livraison de la quantité commandée.
- 6.4 Le vendeur garantit que les marchandises livrées sont conformes au contrat, exemptes de tout vice de droit ou défaut matériel, en parfait état, fabriquées avec des matières premières exemptes de défaut et adaptées à l'usage prévu. Ce qui précède vise en particulier le respect des normes de sécurité administratives et légales du pays du producteur et du pays de destination. Le vendeur garantit, notamment en cas d'accord sur le transfert de la commande à un tiers, que la livraison respecte les exigences mentionnées ci-avant et que la confidentialité des informations fournies est assurée. Witschi est autorisée à remettre au vendeur, à ses frais, toute marchandise défectueuse et d'exiger son remplacement par une marchandise exempte de défaut.

- 6.5 Pour les produits disponibles librement sur le marché, la preuve de qualité est présumée établie par la présentation, sur demande, des rapports de contrôle pertinents établis par le fabricant. Les produits fabriqués ou préparés spécifiquement pour Witschi doivent être accompagnés d'un rapport de contrôle certifiant que les spécifications convenues ont été intégralement respectées. Le rapport de contrôle doit permettre d'assurer la traçabilité de tous les produits inclus dans la livraison. Les produits doivent être contrôlés par échantillonnage conformément à la norme DIN ISO 2859, partie 1. Les paramètres de contrôle sont fixés par les fournisseurs conformément aux modèles d'usage dans le secteur concerné et sont indiqués dans le rapport de contrôle, sauf exigences particulières prévues à la commande. Pour les livraisons issues de production en série, le modèle à appliquer est celui des échantillons initiaux réalisés avant la première série sur la base d'un échantillonnage du fournisseur à l'intention de Witschi. Le fournisseur, ainsi que Witschi, disposent après l'échantillonnage initial d'un modèle étiqueté et clairement défini. Le modèle demeure valable jusqu'à son éventuelle révocation par Witschi.

7. Garantie

- 7.1 Le vendeur garantit les pièces fournies par lui-même pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de leur revente par Witschi à ses clients, mais au maximum pour une durée de trente-six (36) mois à compter de la livraison. La garantie porte sur la conformité du matériel, de la fabrication, de la transformation et de la fonction, conformément aux prescriptions applicables et accords convenus. En cas de livraison de remplacement ou après remise en état de marchandises défectueuses, le délai de garantie recommence à courir.
- 7.2 La marchandise livrée est contrôlée dès que possible après réception, et au plus tard au moment de sa transformation ou de sa mise en service. Les éventuels défauts sont signalés sans délai au vendeur. Etant donné qu'il est impossible, pour la plupart des livraisons, de vérifier immédiatement la conformité des marchandises au contrat, le vendeur reconnaît que les réclamations pour cause de défaut sont réputées faites à temps, sans application d'un délai de réclamation, pour autant qu'elles soient déclarées dans le délai de garantie imparti. Cette disposition s'applique

uniquement si les parties n'ont pas convenu de « convention particulière de qualité ou de livraison ».

- 7.3 En cas de livraison défectueuse, Witschi peut, à sa discrétion, exiger la réparation immédiate du défaut aux frais du vendeur ou la livraison d'une marchandise exempte de défaut. Le droit de faire valoir une révocation du contrat, une réduction de prix ou une demande en dommages-intérêts de toute nature reste réservé. Witschi peut retenir le paiement en partie ou en totalité jusqu'à ce que le vendeur ait rempli son obligation de livraison d'une marchandise de remplacement exempte de défaut, dans le cas où le remplacement serait demandé, ou jusqu'à ce que la situation juridique relative à la révocation du contrat, à la réduction de prix ou aux dommages-intérêts soit définitivement clarifiée.
- 7.4 Le vendeur garantit d'indemniser Witschi en totalité lors de toute réclamation de tiers fondée sur une violation avérée ou prétendue de droits de propriété intellectuelle de toute nature.

8. Logos et marques

- 8.1 Dans la mesure où Witschi le demande, les logos et les marques sont à porter sur les marchandises commandées par Witschi, conformément aux instructions données. Les objets ainsi marqués ne peuvent être livrés qu'à Witschi. Les marchandises faisant l'objet d'une réclamation et retournées par Witschi, qui sont marquées de son logo ou de sa marque, doivent être rendues définitivement inutilisables après consultation et confirmation écrite.

9. Responsabilité du fait des produits

- 9.1 Witschi informe le vendeur sans délai de tout défaut porté à sa connaissance sur le produit livré, pour autant que ledit défaut ait entraîné ou pourrait entraîner un accident causant la mort, des lésions corporelles ou un dommage à une chose. Elle se concerte avec le vendeur sur les suites à donner. Le vendeur soutient Witschi en cas de litige avec les victimes et dégage Witschi lors de toute réclamation justifiée résultant de défauts de produits livrés par le vendeur pour lesquels il engage sa responsabilité et pour lesquels Witschi ou le vendeur doivent répondre, conformément à la loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits. Les réclamations ne sont considérées comme justifiées que si elles ont été reconnues

par le vendeur ou s'il a été donné droit à la victime, par décision de justice définitive, dans le cadre d'une procédure engagée par Witschi. Le vendeur indemnise Witschi de tous les frais en résultant. Le vendeur supporte tous les coûts liés à d'éventuels rappels de produits nécessaires dans le cadre de la responsabilité du fait des produits et qui sont à la charge du vendeur.

10. Tribunal compétent / droit applicable

- 10.1 Les présentes « Conditions générales d'achat de Witschi Electronic SA » sont régies par le droit suisse, le tribunal compétent est celui du siège de Witschi, à CH-3294 Büren an der Aare.

VA54.41 Version originale allemande 11.12